

Département des Pyrénées-Atlantiques  
Arrondissement de PAU  
COMMUNE DE LONS

Registre des délibérations  
du Conseil Municipal de LONS  
Séance du Jeudi 22 mai 2014

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le Jeudi 22 mai 2014 à 18 h 30 en mairie de Lons, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE,  
Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM GARGUIL, THEUX-MORA, MOUSIS, HORROD, SIMON, CHAGOT, MILLOT, PANSIER-SOUCAZE, SENDRA, MAURAND, DUFAU, CASTERAN, ARBERET, BIASON, ZINT, BLEAU, LAFFORGUE, LARRIEU-MANAN, LEPREUX, DO COUTO, CATALOGNE, TRILAUD, BELLOCQ, MIEYAA, GARCIA, LABASSE, BASTONERO, LALANNE, BOURDET, ARRAOU, PARTARRIEU BELLONI.

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame DALEAS a donné procuration à Monsieur GARGUIL.

Secrétaire de séance : Rémy BELLOCQ.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 15/22052014**

**Objet : Fixation des droits d'occupation temporaire du domaine public**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations n°181 du 17 décembre 2003 et n°18 du 12 juillet 2011, la commune a fixé les droits de place du marché hebdomadaire situé Place Bernard Deytieux ainsi que différents tarifs d'occupation temporaires du domaine public.

Considérant qu'il convient de prendre en compte de nouveaux sites (plaine des sports, espace vert face au parking de la piscine mais exclusivement pour chapiteaux de 300m<sup>2</sup> maximum) et de nouveaux types d'occupation du domaine public (emplacement de terrasses, exposition de véhicules), il y a lieu d'actualiser les droits et tarifs d'occupation temporaires du domaine public.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose les droits et tarifs d'occupation temporaires du domaine public figurant dans le tableau ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ABROGE les délibérations du conseil municipal suivantes :

- n°181 du 17 décembre 2003 relative aux droits de place du marché hebdomadaire de Lons,
- n°18 du 12 juillet 2011 relative à la fixation des droits d'occupation temporaires du domaine public (hors salles communales et marché hebdomadaire),

DECIDE DE FIXER les droits et tarifs figurant dans le tableau ci-annexé

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

  
Nicolas PATRIARCHE.

## FIXATION DES DROITS D'OCCUPATION TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC (HORS SALLES COMMUNALES – ASSOCIATIONS NON LUCRATIVES)

N.B. : Pour les sites ayant des coffrets électriques équipés de prises, 2 tarifications à appliquer (Hors tarifs forfaits annuels) (concerne la Place Bernard Deytieux, la Plaine des Sports et la ZAC du Mail)

### 1<sup>er</sup> tarif

Prises classiques à usage domestique, en 16 ampères (puissance maximum par prise 3,5 Kw)

Tarif = 1 € par jour et par prise pour le branchement et la consommation

### 2<sup>ème</sup> tarif

Prises type P17 rouge, en 32 ampères (puissance maximum par prise 23 Kw)

Tarif = 6,50 € par jour et par prise pour le branchement et la consommation

TYPES DE DISPOSITIFS	NATURES et TARIFS
Emplacement Marché Place Bernard Deytieux  Site avec possibilité de branchement électrique (16 et 32 ampères)	<u>OCCUPATION HEBDOMADAIRE</u> Tous les Mercredis de 8h30 à 13h. 0,50 € par jour* et par mètre linéaire
<u>COMMERCANTS AMBULANTS</u> (hors marché et plaine des sports)  Vente au déballage, petits manèges, autres....	<u>OCCUPATION OCCASIONNELLE</u> 10 € par jour* de présence + tarif branchement et consommation électrique par jour* et par prise (détail haut de page)  <u>OCCUPATION REGULIERE</u> 150 € par an* + Forfait 75€ par an* pour le branchement et la consommation électrique
Plaine des sports (A proximité du parking de l'avenue du moulin)  Site avec possibilité de branchement électrique (16 ampères)	<u>OCCUPATION OCCASIONNELLE</u> 20 € par jour* de présence + tarif branchement et consommation électrique par jour* et par prise (détail haut de page)  <u>OCCUPATION REGULIERE</u> 300 € par an* + Forfait 75€ par an* pour le branchement et la consommation électrique
Emplacement de terrasse	5 € par m <sup>2</sup> et par mois* (surface maximum égale à la surface du métier)
Exposition de véhicules – à caractère exceptionnel.	6 € par véhicule et par jour*
Cirques (Chapiteaux) 1 seul site – Espace vert face au parking de la piscine «Aqualons» Pas d'électricité disponible.	31 € par jour* de présence pour chapiteaux de 300 m <sup>2</sup> maximum. La surface totale exploitable ne pourra pas dépasser (65mx28m) 1820 m <sup>2</sup> .
Bulle de vente Immobilière	5 € par m <sup>2</sup> et par mois*
Enseigne amovible (par chevalet ou dispositif)	20 € par m <sup>2</sup> et par mois*
Baraque de chantier	5 € par m <sup>2</sup> et par mois*
Publicité temporaire sur le domaine public (ex. installation de panneaux lors d'opération immobilière)	10 € par m <sup>2</sup> par mois* et par dispositif

\* Tout jour, mois ou année commencé est dû à la commune

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Commune de LONS
<b>Numéro de l'acte</b>	1522052014
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.10 - Divers
<b>Objet de l'acte</b>	Fixation des droits d'occupation temporaire du domaine public
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de l'Égalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	-216403485-20140522-1522052014-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	23/05/2014
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	23/05/2014